



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 22 MAI 2018

Port-Gentil, 22 mai 2018 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie le 22 mai 2018 à Port-Gentil, sous la présidence de M. Guy MAURICE.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2017 qui font apparaître un résultat net de 108 millions de dollars américains (M\$) selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et de 62 M\$ selon le référentiel OHADA ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2017 de 5,5 dollars américains par action soit 24,75 M\$;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Etienne MBOUMBA pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Olivier JOCKTANE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Christian Patrichi TANASA pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de la République Gabonaise, de MM. Olivier JOCKTANE, Henri-Max NDONG NZUE et Emmanuel CHAPON pour une durée de deux ans qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019 ;
- le renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire ;
- la nomination de deux nouveaux Commissaires aux comptes suppléants
- la fixation de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2017.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse www.total.ga dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 5,5 dollars américains par action sera payé en euros à compter du 8 juin 2018 pour une contre-valeur de 4,66 euros sur la base du cours du dollar US de la Banque Centrale Européenne du 22 mai 2018 (ou sa contre valeur en Francs CFA) fixé à 0,8479 euro pour un dollar américain.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- Au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- En France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République Gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : Florent CAILLET florent.caillet@total.com